

Dysfonctionnement des CHS Spéciaux à l'INRAP (suite)

Les instructions de prévention ne sont pas respectées, comme celle sur les optima climatiques : les mesures de préventions demandées par la direction générale n'ont pas été appliquées même quand elles ne demandaient qu'un faible investissement (achat de parasols, de glacières...), voir aucun investissement (pause régulière).

Tous ces dysfonctionnements ont été relevés à plusieurs reprises en CHS Central et en CTP national par les élus CGT.

Mais trop souvent l'administration, qu'elle soit locale ou centrale, n'a aucune réponse à nous donner, mise à part une surcharge administrative de travail.

La direction générale se décharge régulièrement de ses responsabilités en rejetant la faute sur les directions interrégionales qui font de même. Les agents ont ainsi l'impression d'assister à un match de ping-pong entre deux échelons de la même hiérarchie.

Enfin la direction générale fait régulièrement l'aveu de ne pas savoir comment obliger nos directeurs interrégionaux à respecter la réglementation et les instances locales dont ils ont la charge, ainsi que ses propres instructions, sans pour cela proposer des méthodes pour y remédier.

L'INRAP doit mettre en oeuvre une politique d'hygiène et de sécurité mais aussi de se doter d'outils permettant la vérification de l'application de ces instructions.

Les dysfonctionnements des instances CHS ont des conséquences directes sur les conditions de travail des agents :

Est-ce à eux de subir les difficultés administratives de l'INRAP et de voir leur santé et la sécurité des chantiers en pâtir ? Faut-il qu'il y ait un accident grave ou mortel avant que l'Inrap ne prenne la mesure de ses responsabilités concernant les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité de l'ensemble des agents ?

Un courrier a été envoyé à la DAG, avec copie aux Inspecteurs Hygiène et Sécurité pour les alerter de ces trop nombreux dysfonctionnements...



Questionnaire CGT santé au travail :

Parce que la CGT refuse qu'une mauvaise organisation du travail nuise à notre santé...

Parce que la prévention de la santé doit être en axe majeur de la prévention à l'Inrap...

Parce que les TMS (troubles musculosquelettiques) constituent la première cause de maladies professionnelles en France (67 % des maladies professionnelles) et progressent d'année en année (+ 20% par an en France)...

Parce que les facteurs de risque des TMS sont dus aux gestes répétitifs et à l'absence de diversifications des tâches : facteurs biomécaniques, les facteurs psychosociaux, le stress, ainsi que les facteurs organisationnels ...

Parce que la seule réponse aujourd'hui de la direction de l'Inrap en matière de prévention réside en un stage « prévention des pathologie mécaniques » dont seulement quelques dizaines d'agents par an bénéficient, au lieu de répondre par de vraies solutions qui passent par une meilleure organisation du travail...

Parce que ces affections qui se manifestent par des douleurs ont des conséquences dramatiques pour les agents et peuvent entraîner un handicap sérieux dans la vie professionnelle et dans la vie privée...

Parce qu'on peut agir pour éliminer les risques de TMS : adaptation du poste de travail, réduction des masses manipulées, mécaniser les tâches difficiles, alternance des opérateurs sur le poste afin de limiter le risque (moins de sollicitation par opérateur), organisation du travail pour limiter les tâches répétitives, information aux opérateurs sur les positions à risque et leurs conséquences, afin de les inciter à corriger leurs postures, en accompagnement des modifications techniques des postes de travail, ménager des pauses au cours du travail afin de permettre à l'organisme de récupérer...

(1) http://www.cgt-culture.fr/publication/article.php3?id_article=383

C'est pourquoi : il est de la responsabilité de la première organisation syndicale de l'Inrap de prendre en compte les dégradations des conditions de travail et les conséquences sur la santé des agents et de proposer des mesures de prévention efficaces.

La CGT a lancé en 2006 une grande enquête sur la santé au travail auprès de tous les agents de l'Inrap.

Vous êtes déjà environ 200 agents à nous avoir répondu et nous vous en remercions.

Les résultats de cette enquête seront finalisés au cours de l'année 2007 et seront communiqués à tous les agents.

Vous pouvez encore participer à cette enquête et nous retourner le questionnaire avant le 31 décembre. Plus nous aurons de réponses, plus les résultats seront pertinents.

Vous trouverez le questionnaire sur le site internet du SGPA-CGT (1)

Vous pouvez aussi nous joindre pour qu'on vous l'envoie directement. (Roxane Sirven : 06 81 64 57 11)



Fig : (le tableau 57 : TMS ; les tableaux 30 : amiante)

